MAIA
de Seine-Saint-Denis
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Compte Rendu
TABLE DE CONCERTATION STATÉGIQUE DEPARTÉMENTALE

LUNDI 10 OCTOBRE 2016– 14H00-17H00

Co-animée par :

Bao Hoa DANG MAIA 93 Nord	Vincent KAUFMANN MAIA 93 Sud-Ouest	Julie TALIBON MAIA 93 Sud-Est

Liste des présents

Fabrice BOSSÉ	Chef de service Adjoint de la population âgée	Conseil Départemental 93 DPA
Christine DECONINCK	Responsable de Département Médico-social	ARS DD 93
Hélène LE GLAUNEC	Chef de bureau Évaluation	Conseil Départemental 93
Johanna LENEILLON	Référente personnes âgées	ARD DD 93
Joëlle MAURIN	Infirmière libérale	URPS Infirmier
Catherine OLLIVET	Présidente	France Alzheimer 93
Claudine PRETOT	Vice-Présidente	Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes
Martine TEXIER	Responsable adjointe	Service des partenariats - CPAM
Mouloud YAHMI	Référent Régional MAIA	ARS Ile de France Département Organisation de l'offre Personnes Agées

Excusés

Sylvestre d'ALMEIDA	Délégué	UDCCAS
Ayhan BOZEL	Chef de Pôle Gériatrie-SSR représentant le DG	GHI Le Raincy-Montfermeil
Patrick DELAVAL	Président	France Parkinson 93
Bernard GAUTIER	Vice-président	URPS Masseurs Kinésithérapeutes
Adélaïde HAMITI	Chargée de mission	MAIA 93 Nord– Réseau Équip'âge
Marie-Christine LORIN	Directrice	Pôle Est HAD Santé Service
Francis MICHEL	Infirmier libéral	Ordre des infirmiers
François NAUDEAU	Manager	CRAMIF – service social régional 93
Gérard PERRIER	Vice-Président	CODERPA
Joselyne ROUSSEAU	Présidente	Association Arc en Ciel

Rappel de l'ordre du jour

DECIDER

Présentation et validation du profil pilote SUD OUEST

SUIVRE

Retour sur les travaux départementaux relatifs à la construction du guichet intégré :

- Point d'avancement de la construction des outils et leur utilisation
- Présentation des travaux sur le Cadre juridique de l'échange d'information ; discussion sur l'évolution réglementaire et ses répercussions sur le fonctionnement du guichet intégré
- Focus sur les formations menées et à venir (CNFPT)

ANALYSER

Retour sur les Groupe de travail issus du suivi des problématiques

- SSIAD et son environnement (SAAD, HAD, IDEL…)
- Mesures de protection juridique
- Maltraitance
- Psychiatrie du sujet âgé

Présentation de la Conférence des financeurs

Documents remis aux participants

- Référentiel des Missions Différenciées des acteurs de la gérontologie MAIA 93

Documents soumis aux participants

- Courrier de soutien ARS/CD aux pilotes (2013)
- Décret n°2016-994 sur le partage d'informations
- Délibération CNIL et Autorisation Unique AU 047
- Version provisoire de la « Foire aux questions » sur l'échange d'information

Les parties signalées par cette barre verticale concernent des éléments correspondant à une prise de décision.

1. DECIDER

Validation du dernier CR

Le compte rendu de la dernière table stratégique de Mars 2016 est validé par les participants.

Les objectifs fixés par les membres des tables stratégiques depuis Mars 2015 sont rappelés et leur point d'avancement présentés.
En Mars 2015, il avait été prévu de mener une communication ciblée auprès des élus des communes. Les participants soulignent l'intérêt majeur de la démarche afin d'améliorer la visibilité des actions MAIA auprès des villes. Il sera également important de sensibiliser les élus sur la distinction de prise en charge entre personnes âgées autonomes et personnes âgées dépendantes/malades.

La proposition d'organisation d'un séminaire avec le soutien de l'ARS et du CD est validée. De même, est retenue la proposition de lister les élus identifiés comme engagés sur la question du public âgé (délégué à la santé, autonomie, solidarité, etc...) et d'organiser une participation des élus du territoire à cette table stratégique.

Présentation & Validation du profil du pilote SUD OUEST

Le nouveau pilote MAIA du territoire sud-ouest, Vincent Kaufmann est présenté.
La Représentante des Usagers s'étonne que cette validation soit demandée a posteriori de la prise de fonction. L'ARS précise que le profil avait été validé lors du processus de recrutement et que le prochain cahier des charges MAIA, à paraître en 2017, devrait prévoir d'autres modalités de validation du pilote par la table stratégique.

Les membres présents valident la demande de rédaction d'une nouvelle lettre d'appui aux pilotes MAIA du département. Un premier courrier de ce type avait été cosigné par le Président du Conseil Départemental et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé en fin d'année 2013.

Renouvellement des MAIA et définition d'objectifs départementaux

A 18 mois de son démarrage, la MAIA Sud-Ouest sera évaluée début Novembre. Les conventions des MAIA Nord et Sud-Est ont été récemment renouvelées et partagent certains objectifs départementaux. Les membres sont informés de la démarche de transversalité engagée au sein de la Délégation Départementale de l'ARS et entre ses différents services visant à définir conjointement les objectifs de la méthode MAIA.

2. SUIVRE

Retour sur les groupes de travail départementaux relatifs à la construction du guichet intégré : point d'avancement de la construction des outils et leur utilisation

Une vidéo de présentation du guichet intégré en territoire Havrais est visionnée en table (cf. lien dans le diaporama). Les participants plébiscitent la réalisation d'un tel outil de communication pour la Seine-Saint-Denis. Il y sera également pris en compte la démarche engagée au niveau national par la CNSA pour promouvoir la communication sur les actions « MAIA ».

Les membres de la table stratégique échangent sur l'hétérogénéité de la couverture territoriale des CLIC (7 dispositifs vs 40 communes) et rappellent dans ce contexte l'importance de la place occupée par les CCAS pour ce qui est de l'information aux usagers.

Le département précise par ailleurs que devrait être recruté prochainement un Chargé de Mission destiné à structurer des coordinations gérontologiques sur chacun des quatre bassins du département. Dans sa fonction, il est prévu que ce professionnel s'associe aux pilotes MAIA pour mener ses travaux.

L'ARS précise que pour répondre aux inégalités de l'offre entre les territoires, des initiatives existent de regroupement géographique des services dit de coordination à savoir le CLIC, les réseaux de santé et le service de gestion de cas, etc.

L'avancement des outils constituant le guichet intégré est présenté :

L'annuaire MAIA : les chiffres de consultation et de fréquentation de l'annuaire sont présentés. Ils témoignent d'une utilisation en augmentation constante de l'outil, qui en fait le plus connu des outils du guichet intégré.
L'annuaire évolue dans les prochains mois en lien avec le Répertoire Opérationnel des Ressources médico-social (ROR MS).

Le Référentiel des Missions Différenciées :
Le Référentiel des Missions Différenciées, dans sa version de travail et à dimension départementale, est remis aux participants. Les réactions sont unanimement positives, les membres préconisent par ailleurs, quand un outil répond à des besoins dépassant la logique de son territoire, une régionalisation de cet outil actuellement unique en île de France sous cette forme.
Ce point nécessitera toutefois une validation des deux tutelles, ARS et CD.

Le formulaire d'analyse multidimensionnelle et d'orientation (FAMO) dit PEGUI est en voie de dématérialisation au niveau régional. Un groupe de

travail associant des pilotes MAIA et le GCS Sesan (e-Santé) y est dédié.
En 2015, 105 structures différentes ont été amenées à utiliser le formulaire d'analyse dans le cadre d'une orientation vers un service de gestion de cas.

Présentation des travaux sur le Cadre juridique de l'échange d'information ; discussion sur l'évolution réglementaire et ses répercussions sur le fonctionnement du Guichet intégré

Depuis la table stratégique de Mars 2016, le décret d'application de la Loi de Santé sur ce point est paru, encadrant ainsi de façon plus précise le partage d'information entre professionnels de santé et non-professionnels de santé autour d'une même personne sur le territoire.
En complément du décret est également parue une Autorisation Unique rédigée par la CNIL et permettant une déclaration simplifiée pour les structures échangeant, avec leur accord, des informations au sujet de personnes âgées.
Ces parutions ont aidé à l'avancement du groupe de travail, débuté en 2015, et dont les réunions se poursuivent.
Les participants ont opté pour la rédaction d'un guide, sous forme de Foire Aux Questions (FAQ) et enrichi par des exemples concrets issus des bonnes pratiques d'acteurs du territoire.
Il sera fait appel à des juristes pour valider les éléments présentés dans ce document
En complément du document en cours de rédaction, il est envisagé d'organiser une journée débat/colloque départemental à l'issue des travaux en partenariat avec le groupe CD/ARS d'appui à la santé mentale.

Rédaction d'une charte « guichet intégré »

Les présents appuient l'importance de définir une charte d'utilisation des outils du guichet intégré précisant les règles de droit incombant à tout échange d'informations.
Est citée une charte de l'AP HP précisant aux médecins généralistes libéraux les conditions de transmission d'informations aux professionnels de santé hospitaliers.
Les travaux récents de l'Espace Éthique sur les modalités d'intervention au domicile viendront également enrichir cette réflexion/rédaction.

Un document de travail sera proposé rapidement aux membres de la table stratégique dans l'objectif d'une construction par échange de mails et une validation lors de la Table Stratégique de Mars 2017, préalable à une diffusion en Table Tactique.

Cette charte affirmera ainsi l'engagement moral des partenaires dans l'organisation et le bon fonctionnement du Guichet Intégré.

Focus sur les formations menées et à venir

1ère formations MAIA « guichet intégré » : comme évoqué lors de la table stratégique précédente, pour accompagner la mise en place des outils, les pilotes proposent une formation composée de plusieurs modules dont le principe a été validé lors de cette précédente table. Deux sessions de formation MAIA de 2 jours chacune ont été lancées avant l'été 2016.
Un retour sur les premières formations au guichet intégré organisé au mois de Mai et Juin a permis de documenter, un **bon niveau de satisfaction et un gain notable dans la connaissance** de l'offre spécifiquement dédiée à l'accompagnement de personnes atteintes par une maladie d'Alzheimer ou apparentée, et ce malgré la densité de cette formation (23 structures présentées en 2 jours),.

Formation Via Trajectoire : afin d'accompagner le déploiement de cet outil d'orientation gratuit, accessible en ligne et promu par l'ARS, ont été organisées deux sessions de formation par un salarié de Via Trajectoire dans des locaux mis à disposition par le Conseil Départemental. Le succès de ces premières sessions appelle à leur poursuite, en cours d'organisation sur les trois territoires.

L'ARS précise par ailleurs que cet outil devrait prochainement intégrer les possibilités d'orientation vers les SSIAD et SPASAD.

CNFPT : La journée d'actualités à venir en date du 17 Novembre 2016 construite en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est jugée pertinente dans la mesure où son format d'une journée peut aussi répondre aux attentes des directeurs généraux de service (DGS) exerçant au sein des mairies.

Mandataires judiciaires : De même, la journée d'information, toujours sur la connaissance de l'offre et la logique de parcours de vie/de soins, organisée le 1er Décembre avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Service Population Agée et les organismes mandataires est accueillie favorablement.

3. ANALYSER

Retour sur les Groupe de travail issus du suivi des problématiques
Du fait d'un Ordre du Jour très dense, ces points, documentés dans le support de présentation, n'ont pas été détaillés en séance.

Présentation de la Conférence des financeurs par Fabrice BOSSÉ, chef de service adjoint,

Instaurée par la Loi d'Adaptation de la Société face au Vieillissement, la Conférence des Financeurs (dont le CD93 a été un des préfigurateurs) se réunira pour la première fois le 28 Novembre 2016.
Elle réunit 2 fois par an des membres de droit : CD, ARS, CD, CNAV, CPAM, ANAH, Caisses de retraite, Mutuelles… et aura pour mission, sur la base d'un diagnostic de l'existant, d'attribuer de nouveaux financements alloués par la CNSA à des programmes de prévention individuelle ou collective aussi bien pour les publics bénéficiaires de l'APA (GIR 1 à 4) que ceux relevant de la CNAV (GIR 5 et 6).

Six catégories de prestations sont ainsi décrites :
- Aides techniques Individuelles
- Forfait Autonomie (Résidences)
- SAAD
- SPASAD
- Soutien aux Aidants
- Actions collectives de prévention

La méthode MAIA pourrait contribuer à favoriser la connaissance de l'offre en prévention et sa diffusion.

Question posée à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie suite à l'envoi d'une « note flash » aux Infirmiers Libéraux sur la non-recevabilité de demandes de facturation.
Mme Maurin explique que, suite à cette note, des professionnels de l'action gérontologique se sont inquiétés de l'incidence de cette démarche sur la réalisation de soins auprès de personnes âgées isolées (administration de collyres, préparation des piluliers et administrations des traitements, …)

Cette question, également adressée par écrit à la CPAM, a permis à Mme Texier de rappeler le contexte de ce courrier : constatant de façon régulière la transmission de feuilles de soins pour des actes ne relevant pas de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), la CPAM s'inscrit dans une logique de rappel des bonnes pratiques en termes de cotation à destination des Infirmiers Libéraux. Dans un 2ème temps, la CPAM procèdera à des contrôles de facturation, afin de vérifier que les dispositions conventionnelles sont comprises et bien appliquées.

Pour un public âgé fragile, et dans le cadre d'une entente préalable, les professionnels libéraux pourront, dans le cadre des séances de soins issues de la NGAP, continuer à pratiquer ces actes indispensables à un maintien au domicile de qualité.
Enfin, ayant été sollicitée sur ce point par plusieurs courriers issus des partenaires, la Direction de la CPAM travaille actuellement à la réponse écrite qui sera envoyée prochainement aux structures ayant attiré son attention sur ce point.

Présentation d'une étude de faisabilité autour d'un projet sur le thème « Pas une personne âgée dépendante sans médecin traitant »
L'importance pour des personnes âgées fragiles et/ou poly pathologiques d'être suivies par un médecin traitant rentre en résonance avec la diminution inquiétante du nombre de médecins généralistes installés dans le département.
Dans certaines situations complexes accompagnées par les gestionnaires de cas, l'absence de suivi médical est objectivement un facteur de rupture dans un parcours de vie.

Devant ce constat, les pilotes MAIA proposent de mieux documenter cette problématique et de rechercher, avec les partenaires concernés, des pistes de solution.

De plus, un tel projet permettrait de mobiliser des médecins libéraux ainsi que les instances représentatives (CDOM, URPS) et pourrait aussi contribuer à les associer plus fortement à la démarche MAIA.

Tout en précisant que la partie statistique d'un tel travail ne relève pas de leur mission, les membres de la table, également conscients des enjeux de cette inadéquation croissante entre l'offre et la demande, valident l'idée d'engager une recherche sur ce sujet et d'identifier des pistes de réponse en regard de ces situations, notamment quand l'accompagnement en gestion de cas révèle l'absence de médecin traitant dans une situation où une compétence médicale est essentielle.

Prochaine rencontre en mars 2017
Au sein de la Délégation Départementale de l'ARS

Date à déterminer par Doodle

http://doodle.com/poll/wdwgepgzeqv6ng8x